

(1)

(N° 142).

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 26 JANVIER 1926.

BUDGET DES RECETTES ET DES DÉPENSES EXTRAORDINAIRES POUR L'EXERCICE 1926 (1).

AMENDEMENTS PRÉSENTÉS PAR LE GOUVERNEMENT.

Bruxelles, le 22 janvier 1926.

A Monsieur le Président de la Chambre des Représentants, à Bruxelles.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

J'ai l'honneur de vous transmettre une note relative à divers amendements que je propose d'apporter au projet de Budget des Recettes et des Dépenses extraordinaires pour l'exercice 1926.

Les uns se rapportent aux dépenses, un autre aux recettes.

Les amendements relatifs aux dépenses se traduisent par les diminutions ci-après :

	I. — Dépenses extraordinaires proprement dites.	II. — Dépenses non permanentes afférentes à la réparation des dommages de guerre.
Ministère de la Justice.	580,000 »	234,000 »
Id. des Sciences et des Arts	2,200,000 »	»
Id. des Travaux Publics	25,765,000 »	3,214,500 »
Id. de la Défense Nationale	18,130,000 »	1,080,000 »
Id. des Finances.	»	2,600,000 »
	<hr/>	<hr/>
	46,675,000 »	7,128,500 »

SOIT UNE DIMINUTION TOTALE DE. . . fr. 53,803,500 »

L'amendement relatif aux recettes se traduit par une augmentation de 200,000,000 millions de francs.

Agréé, je vous prie, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le Ministre des Finances,
ALB. JANSSEN.

(1) Budget, n° 4 - XVII.
Amendements, nos 122 et 129.

AMENDEMENTS.

MINISTÈRE DE LA JUSTICE.

MINISTERIE VAN JUSTITIE.

I. — DÉPENSES EXTRAORDINAIRES
PROPREMENT DITES.I. — EIGENLIJK GEZEGDE BUITENGEWONE
UITGAVEN.

ARTICLE PREMIER. — Établissement d'éducation de l'État, pour filles, à Saint-Servais . . . fr. 400,000 »	EERSTE ARTIKEL. — Rijksopvoedings- gesticht, voor meisjes, te Sint-Serva- tius. fr. 400,000 »
--	---

Article à supprimer.

ART. 2. — Établissements d'éduca- tion et institutions publiques de l'État. — Acquisition de matériel d'incendie et travaux d'aménagement aux bâti- ments en vue de les mettre à l'abri du feu et, notamment, remplacement de l'éclairage au gaz par l'électricité fr. 180,000 »	ART. 2. — Rijksopvoedingsgestichten en Openbare Rijksinstellingen. — Aan- koop van brandweermaterieel en in- richtingswerken aan de gebouwen ten einde ze tegen brand te beschermen en, inzonderheid, vervanging van de gas- verlichting door electriciteit fr. 180,000 »
---	--

Article à supprimer.

Le Département renonce, provisoirement, à exécuter les travaux prévus aux articles 1 et 2.

II. — DÉPENSES NON PERMANENTES AFFÉ-
RENTES AUX RÉPARATIONS DES DOMMAGES
DE GUERRE.II. — NIET BESTENDIGE UITGAVEN IN VER-
BAND MET HET HERSTEL DER OORLOGS-
SCHADE.

ART. 7. — Asiles d'aliénés de l'État, à Mons et à Tournai. — Reconstruc- tion. — Aménagement des locaux. — Mobilier et matériel fr. 50,000 »	ART. 7. — Staatskrankzinnigenge- stichten, te Bergen en Doornik. — Wederoprichting. — Inrichting der lokalen. — Mobiliair en materieel fr. 50,000 »
--	---

Diminution de 100,000 francs provenant de ce que l'exécution de divers travaux prévus est remise provisoirement.

ART. 9. — Conseil de guerre en campagne (zone d'occupation) (y com- pris une somme de 49,000 francs pour la partie mobile des traitements) fr. 250,000 »	ART. 9. — Krijgsraad te velde (bezeltingsgebied) (inbegrepen een som- van 49,000 frank voor het veranderlijk deel der wedden) fr. 250,000 »
--	---

Diminution de 134,000 francs provenant de la réduction du personnel des Conseils de guerre en campagne.

**MINISTÈRE DES SCIENCES
ET DES ARTS.**

**I. — DÉPENSES EXTRAORDINAIRES
PROPREMENT DITES.**

ART. 26. — Enseignement primaire.
— Subsidés pour construction, ameublement, etc., de maisons d'écoles . . . fr. 7,800,000 »

**MINISTERIE VAN WETEN-
SCHAPPEN EN KUNSTEN.**

**I. — EIGENLIJK GEZEGDE BUITENGEWONE
UITGAVEN.**

ART. 26. — Lager onderwijs. —
Toelagen voor bouw, meubilering, enz.
van schoollokalen. fr. 7,800,000 »

Diminution : 2,200,000 francs.

Un certain nombre de projets prévus par les communes, ne pourront être réalisés en 1926. La part d'intervention de l'État est, de ce chef, réduite à 7,800,000 francs.

**MINISTÈRE DES TRAVAUX
PUBLICS.**

**I. — DÉPENSES EXTRAORDINAIRES
PROPREMENT DITES.**

ART. 37. — Routes et raccorde-
ments : 1° Expropriations et travaux.
— Constructions, redressements, élar-
gissements, etc. Squares et parcs pu-
bliers, etc. . . . fr. 4,430,000 »

**MINISTERIE VAN OPENBARE
WERKEN.**

**I. — EIGENLIJK GEZEGDE BUITENGEWONE
UITGAVEN.**

ART. 37. — Wegen en verbindin-
gen : 1° Onteigeningen en werken. —
Aanleg, rechtleggingen, verbredin-
gen, enz. Squares en openbare par-
ken, enz. . . . fr. 4,430,000 »

Augmentation de 300,000 francs,

pour permettre l'exécution du travail ci-après :

Province de Namur.

1° Pont sur la Meuse à Heer-Agimont. — Construction : subside à la commune. . . . fr. 300,000 »

Le crédit alloué en 1925 pour le même objet ne pourra être utilisé complète-
ment.

ART. 38. — Route d'Anvers à Turn-
hout : élargissement sur les territoires
d'Anvers, Borgerhout et Deurne. . .
. . . . fr. 300,000 »

ART. 38. — Baan van Antwerpen naar
Turnhout : verbreding op het grond-
gebied Antwerpen, Borgerhout en
Deurne . . . fr. 300,000 »

Diminution de 100,000 francs.

Le crédit sollicité au projet de budget peut être réduit à 300,000 francs.

ART. 44. — Route de Peer à Genck
(section entre Genck et Winterslag) :
construction . . . fr. 200,000 »

ART. 44. — Baan van Peer naar
Genck (vak tusschen Genck en Winter-
slag) : aanleg. . . fr. 200,000 »

Diminution de 2,400,000 francs.

La portion de crédit maintenue est indispensable pour poursuivre les expro-
priations.

ART. 47. — Route de Liège à Ber- neau et de Visé à Mouland : rectification des rues de Visé . . . fr. 300,000 »	ART. 47. — Baan van Luik naar Ber- neau en van Visé naar Mouland : recht- trekken van de straten van Visé fr. 300,000 »
---	--

Diminution de 200,000 francs.

Le crédit sollicité au projet de Budget peut être ramené à 300,000 francs.

ART. 49 ^{bis} (nouveau). — Hôtel de la Liste civile, à Bruxelles. — Travaux de parachèvement : . . fr. 150,000 »	ART. 49 ^{bis} (nieuw). — Hotel der Burgerlijke lijst, te Brussel. — Vol- tooiingswerken . . . fr. 150,000 »
---	--

Ce crédit est nécessaire pour parachever et approprier l'Hôtel de la Liste civile.

ART. 50. — Palais du Roi, à Bruxelles. — Achèvement partiel de l'aile droite du Palais (deuxième tranche). . . . fr. 2,500,000 »	ART. 50. — Koninklijk Paleis te Brussel. — Gedeeltelijk voltooiing van den rechtervleugel van het Paleis (tweede schijf). . . fr. 2,500,000 »
---	--

Crédit à supprimer.

Cette dépense peut être remise à un exercice ultérieur.

ART. 53 ^{bis} (nouveau). — Aménage- ment des bâtiments de la place du Trône en vue de l'installation des écuries, garages, etc., du Palais royal fr. 125,000 »	ART. 53 ^{bis} (nieuw). — Geschiktmaken der gebouwen der Troonplaats met het oog op de inrichting der stallen, berg- plaatsen, enz., van het Koninklijk Paleis. fr. 125,000 »
---	---

Cette somme forme le reliquat du crédit alloué à l'article 62 du Budget extraordinaire de 1925.

Il n'a pas été possible d'utiliser la totalité de ce crédit, l'état d'avancement des travaux n'ayant pas permis l'élaboration définitive des projets pour le parachèvement des travaux.

ART. 54. — Casernement des gen- darmeries. — Locaux du Service du casernement des gendarmeries, etc. fr. 475,000 »	ART. 54. — Kazerneering der gen- darmeries. — Lokalen van den Dienst der kazerneering, enz. fr. 475,000 »
---	--

Diminution de 1,580,000 francs,

par suite de la renonciation aux travaux énumérés ci-après :

a) Construction d'une caserne de gendarmerie, à Ypres (première entre- prise) fr. 500,000 »	
b) Construction d'une caserne pour la brigade de Brecht 200,000 »	
c) Construction d'une caserne pour la brigade d'Eupen (pre- mière entreprise). 450,000 »	
f) Construction d'une caserne pour chacune des brigades de Rummen (5 gendarmes à pied) et de Tremeloo (7 gen- darmes à pied) 430,000 »	

Art. 59. — Canaux houillers : études, expropriations et travaux fr. 39,515,000 »	Art. 59. — Kolenafvoerkanalen : studies, onteigeningen en werken fr. 39,515,000 »
--	---

Diminution de 7 millions de francs,

provenant de ce que le crédit prévu sous le 3°, litt. a, pour acquisitions de terrains et études est ramené de 20 millions à 13 millions de francs.

Art. 60. — Canaux de Liège à Anvers, leurs embranchements, leur extension, etc. . fr. 5,390,000 »	Art. 60. — Vaarten van Luik naar Antwerpen, hunne vertakkingen, hunne uitbreiding, enz. . fr. 5,390,000 »
---	---

Diminution de 3,400,000 francs,

résultant de ce que :

- 1° le crédit prévu pour l'amélioration du canal de Maestricht à Bois-le-Duc, entre Smeermaes et Neerhaeren : études, expropriations et travaux (troisième tranche d'une dépense totale estimée à 4,200,000 francs) est ramené de 1,600,000 francs à fr. 800,000 »
 - 2° le crédit prévu pour l'amélioration des sections du dit canal au Nord de Neerhaeren : coudes à Eysden II, Lancklaer et Beeck, expropriations et travaux (troisième tranche d'une dépense totale estimée à 1,500,000 francs) est ramené de 600,000 francs à 300,000 »
 - 3° le crédit de 3 millions de francs prévu, sous le 5° pour l'élargissement, par tronçons successifs, du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut, entre l'écluse 4 et le pont n° 1 (troisième tranche d'une dépense totale estimée à 12 millions de francs) est réduit à 500,000 »
 - 4° le crédit prévu au 9° pour dépenses diverses et imprévues, est réduit à 100,000 »
- Par contre, le crédit prévu au 8°, a, pour le nouveau canal d'Anvers-Liège : section Anvers au nouveau pont-rails d'Hérenthals : études, expropriations et travaux (troisième tranche d'une dépense totale estimée à 90,000,000 de francs) est porté de 100,000 francs à 500,000 »

Art. 62. — Lys : études, expropriations et travaux . . . fr. 985,000 »	Art. 62. — Leie : studies, onteigeningen en werken. . fr. 985,000 »
--	---

Diminution de 750,000 francs,

rendue possible par la réduction de 850,000 à 100,000 francs du crédit prévu, sous le 2°, pour le raccordement de l'extrémité aval du canal de la Pêcherie avec l'Escaut, la démolition de l'écluse de l'Empereur et du pont existant sur la tête aval de cet ouvrage et l'exécution du nouveau pont (première tranche d'une dépense totale estimée à 850,000 francs).

ART. 64. — Dyle : études, expropriations et travaux . . . fr. 500,000 »	ART. 64. — Dijle : studies, onteigeningen en werken. . . fr. 500,000 »
---	--

Diminution de 500,000 francs.

La portion du crédit primitif maintenue servira à l'amélioration du régime de la Dyle inférieure (troisième tranche d'une dépense totale estimée à 4 millions 500,000 francs).

ART. 66. — Dendre : études, expropriations et travaux . . . fr. 455,000 »	ART. 66. — Dender : studies, onteigeningen en werken. . . fr. 455,000 »
---	---

Diminution de 100,000 francs,

par suite de la réduction de 500,000 à 400,000 francs du crédit prévu sous le 2° pour l'amélioration de la Dendre entre l'aval d'Alost et Termonde, ainsi que dans la traverse de cette dernière ville. Expropriations.

ART. 68. — Canal de Gand à Ostende : études, expropriations et travaux . . . fr. 395,000 »	ART. 68. — Vaart van Gent naar Oostende : studies, onteigeningen en werken. . . . fr. 395,000 »
--	---

Diminution de 250,000 francs.

On renonce à la consolidation des talus (quotité non recouvrable).

ART. 70. — Canal de Selzaete à la mer : études, expropriations et travaux . . . fr. 60,000 »	ART. 70. — Vaart van Selzaete naar de zee : studies, onteigeningen en werken fr. 60,000 »
--	---

Article à supprimer.

ART. 75. — Installations maritimes d'Anvers : études, expropriations, travaux et dragages . fr. 61,590,000 »	ART. 75. — Haveninrichtingen van Antwerpen : studies, onteigeningen, werken en baggerwerken, fr. 61,590,000 »
--	---

Diminution de 6,700,000 francs,

provenant de ce que :

- 1° le crédit de 2 millions de francs prévu au 2° pour la construction et la mise en parfait état de manœuvre des organes de l'équipement mécanique et électrique de l'écluse du Kruisschans (1^{re} tranche d'une dépense totale estimée à 2 millions de francs) est ramené à fr. 500,000 »
- 2° le crédit prévu au 5° pour la construction de la superstructure métallique de l'équipement mécanique et électrique du pont basculant à établir au-dessus du goulet de raccordement (2° tranche d'une dépense totale estimée à 2,500,000 francs) est ramené de 1,500,000 francs à 800,000 »
- 3° on ajourne les travaux de pavage aux abords de l'écluse du Kruisschans, du bassin-canal et du goulet de raccordement, d'où une diminution de 5 millions de francs.

Par contre, il y a lieu de prévoir une augmentation de 500,000 francs pour mettre le crédit du 10° à la hauteur des nécessités reconnues. Les expropriations à effectuer au Nord d'Anvers et sur la rive gauche de l'Escaut par application de la loi du 10 mai 1900 et celle du 30 mars 1906, nécessiteront, en effet, une dépense de 1 million au lieu de celle prévue de 500,000 francs.

Le libellé de ce littéra est subdivisé pour plus de clarté et il y a lieu d'inscrire :

10° Expropriations.	fr.	1,000,000	»
11° Dépenses diverses et imprévues		500,000	»

ART. 78. — Canal d'Ypres à l'Yser : études, expropriations et travaux	fr.	300,000	»	ART. 78. — Vaart van Ieperen naar den Yser : studies, onteigeningen en werken	fr.	300,000	»
---	-----	---------	---	---	-----	---------	---

Diminution de 300,000 francs,

provenant de ce que le crédit de 350,000 francs prévu sous le 1° pour le creusement du bief intermédiaire entre l'écluse de Boesinghe-Sas, à reconstruire, et pour la nouvelle écluse à construire à Boesinghe-pont-rails (qualité non recouvrable) (première tranche d'une dépense totale estimée à 350,000 francs, est ramenée de 350,000 à 50,000 francs).

ART. 81. — Port de Zeebrugge : études, expropriations et travaux	fr.	550,000	»	ART. 81. — Haven van Zeebrugge : studies, onteigeningen en werken	fr.	550,000	»
--	-----	---------	---	---	-----	---------	---

Diminution de 500,000 francs,

par suite de la réduction de 500,000 francs du crédit de 1 million de francs prévu pour les travaux de remplacement de la claire-voie du môle par une digue munie d'une voie carrossable (deuxième tranche d'une dépense totale estimée à 5 millions de francs).

II. — DÉPENSES NON PERMANENTES
AFFÉRENTES AUX RÉPARATIONS DES DOMMAGES
DE GUERRE.

ART. 86. — Routes et raccordements. — Ponts. — Études et travaux de reconstruction et de réfection	fr.	475,000	»
---	-----	---------	---

II. — NIET BESTENDIGE UITGAVEN
IN VERBAND
MET HET HESTEL DER OORLOGSSCHADE.

ART. 86. — Wegen en verbindingen. — Bruggen — Studies en werken tot herbouwing en herstelling	fr.	475,000	»
--	-----	---------	---

Diminution de 1,075,000 francs,

provenant de ce qu'on renonce :

1° à la reconstruction du pont sur la Lys à Leerne-Saint-Martin	fr.	450,000	»
2° à la reconstruction du pont métallique sur l'Escaut à Zwijnaerde		625,000	»

ART. 94. — Meuse : études et tra-	ART. 94. — Maas : studies en wer-
voux fr. 200,000 »	ken fr. 200,000 »

Diminution de 50,000 francs,

provenant de ce que :

- 1° on renonce aux opérations graphiques en vue de la reconstitution du plan de la Meuse détruit en 1914. fr. 30,000 »
- 2° le crédit destiné à parer aux imprévus est ramené de 35,000 à 15,000 francs, soit une diminution de 20,000 »

ART. 96. — Canaux de Liège à	ART. 96. — Vaarten van Luik naar
Anvers et embranchements : études et	Antwerpen en vertakkingen : studies
travaux fr. 60,000 »	en werken fr. 60,000 »

Diminution de 165,000 francs.

A l'aide de la portion de crédit maintenue :

- 1° on procédera au rétablissement de la ligne télégraphique et téléphonique du réseau hydraulique, le long du canal de Turnhout à Anvers fr. 50,000 »
- 2° on fera face aux imprévus. 10,000 »

ART. 97. — Escaut : études et tra-	ART. 97. — Schelde : studies en
voux fr. 1,040,000 »	werken fr. 1,040,000 »

Diminution de 137,500 francs,

provenant de ce que :

- 1° le crédit prévu sous le 2° pour la restauration des talus, digues, chemins de halage, bornes d'amarrage, etc, est ramené de 125,000 francs à 75,000 »
- 2° on renonce au crédit de 37,500 francs prévu pour le remplacement des arbres abattus pour faits de guerre.
- 3° le crédit de 100,000 francs pour imprévus et dépenses diverses est réduit à 50,000 »

ART. 98. — Dendre : études et tra-	ART. 98. — Dender : studies en
voux fr. 10,000 »	werken fr. 10,000 »

Diminution de 115,000 francs.

A l'aide de la portion de crédit maintenue, on fera face aux dépenses diverses et imprévues.

ART. 99. — Lys : études et travaux.	ART. 99. — Leie : studies en werken.
— Subsidies fr. 570,000 »	— Toelagen fr. 570,000 »

Simple modification du texte de la note justificative : il y a lieu de remplacer le 2° de cette note : reconstruction du pont tournant de Deynze (quotité recouvrable) par : « reconstruction du pont tournant de Deynze ».

ART. 101. — Canal de Blaton à Ath : études et travaux . . . fr. 30,600 »	ART. 101. — Vaart van Blaton naar Ath : studies en werken fr. 30,600 »
--	--

Diminution de 560,000 francs.

On renonce au crédit prévu pour la reconstruction du pont de Grandglise.

ART. 104. — Canal de dérivation de la Lys : études et travaux fr. 141,000 »	ART. 104. — Afleidingsvaart der Leie : studies en Werken fr. 141,000 »
---	--

Diminution de 80,000 francs.

On renonce au crédit prévu pour la consolidation des talus (quotité recouvrable).

ART. 105. — Canal de Gand à Ostende : études et travaux fr. 465,000 »	ART. 105. — Vaart van Gent naar Oostende : studies en werken fr. 465,000 »
---	--

Diminution de 210,000 francs,

provenant de ce que :

- 1° On renonce au crédit prévu sous le 1° pour la consolidation des talus (quotité recouvrable) fr. 100,000 »
- 2° On réduit à 110,000 francs le crédit prévu sous le 5° pour le remplacement par des ponts semi-permanents, des ponts de Saint-Georges-ten-Distel et de Beernem, d'où une diminution de 110,000 »

ART. 106. — Canal de Passchendaele à Nieupoort : études et travaux fr. 25,000 »	ART. 106. — Vaart van Passchendaele naar Nieuwpoort : studies en werken fr. 25,000 »
---	--

Diminution de 500,000 francs.

La portion du crédit primitif qui est maintenue servira à parer aux imprévus.

ART. 107. — Canal de Selzaete à la mer du Nord : études et travaux fr. 5,000 »	ART. 107. — Vaart van Selzaete naar de Noordzee : studies en werken fr. 5,000 »
--	---

Diminution de 222,000 francs.

La portion de crédit primitif qui est maintenue servira à faire face aux imprévus.

ART. 110. — Canal d'Ypres à l'Yser : études et travaux . . . fr. 950,000 »	ART. 110. — Vaart van Ieperen naar den Yser : studies en werken fr. 950,000 »
--	---

Diminution de 100,000 francs,

provenant de ce que le crédit prévu sous le 1° pour la restauration des talus et

du chemin de halage entre l'écluse à Boesinghe et la nouvelle écluse à construire au droit du pont-rails de Boesinghe (quotité recouvrable) (première tranche d'une dépense totale de 150,000 francs) est ramené à 50,000 francs.

Note à l'appui des prévisions de dépenses.

En ce qui concerne les crédits sollicités par tranches, l'excédent des engagements de dépenses sur le montant des liquidations sera, par application des dispositions de l'article 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État, reporté à l'exercice suivant.

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE.	MINISTERIE VAN LANDSVER- DEDIGING.
I. — DÉPENSES EXTRAORDINAIRES PROPREMENT DITES.	I. — EIGENLIJK GEZEGDE BUITENGEWONE UITGAVEN.
Service des bâtiments militaires.	Dienst der militaire gebouwen.
ART. 118. — Construction d'instal- lations diverses au camp de Beverloo (travaux, études, surveillance) fr. 300,000 »	ART. 118. — Allerlei bouwwerken in het kamp van Beverloo (werken, stu- dies, toezicht) . . . fr. 300,000 »

Diminution de 250,000 francs.

La construction d'un mess supplémentaire pour officiers est reportée à un exercice ultérieur.

ART. 119. — Améliorations diverses au camp d'Elsenborn (travaux, études, surveillance) fr. 500,000	ART. 119. — Allerlei verbeteringen in het kamp van Elsenborn (werken, studies, toezicht) fr. 500,000
--	--

Diminution de 500,000 francs.

On renonce à la construction de deux blocs de logement sur les six prévus et on reporte à un exercice ultérieur la construction d'un mess pour sous-officiers.

ART. 120. — Continuation des instal- lations de distribution d'eau dans les camps (travaux, études, surveillance). fr. 250,000	ART. 120. — Voortzetting van het leggen der waterleiding in de kampen (werken, studies en toezicht). fr. 250,000
---	---

Diminution de 250,000 francs.

On reporte à un exercice ultérieur la construction d'un réservoir supplémen-
taire au camp d'Elsenborn

ART. 122. — Construction de loge- ments pour officiers et militaires subal- ternes mariés, spécialement dans les camps (travaux, études, surveillance). fr. 250,000	ART. 122. — Bouwen van woningen voor officieren en gehuwde lagere mili- tairen, inzonderheid in de kampen (werken, studies, toezicht). fr. 250,000
---	--

Diminution de 50,000 francs.

On reporte à un exercice ultérieur certains travaux, tels que peintures inté-
rieures, placement de papiers peints, etc.

ART. 124. — Acquisition de matériel de casernement pour meubler les nouveaux casernements ; acquisition de matériel et aménagement d'installations pour parer aux dangers d'incendie (travaux, études, surveillance) fr. 50,000 » fr. 50,000 »	ART. 124. — Aankoop van kazerneeringsmaterieel ter bemeubeling van de nieuwe kazernegebouwen ; aankoop van materieel en leggen van bluschmaterieel (werken, studies, toezicht). fr. 50,000 » fr. 50,000 »
--	---

Diminution de 50.000 francs.

On reporte à une exercice ultérieur une partie des acquisitions ; de plus, les effectifs à loger à Eupen et Malmedy sont réduits.

ART. 125. — Acquisition de terrains, expropriations et travaux nécessaires pour le maintien et l'usage d'ouvrages défensifs allemands, ainsi que pour certains sites historiques de la guerre. fr. 220,000 » fr. 220,000 »	ART. 125. — Aankoop van gronden, onteigeningen en werken tot het behoud en gebruik van Duitsche verdedigingswerken, evenals van zekere historische oorlogsplaatsen fr. 220,000 » fr. 220,000 »
--	--

Diminution de 30.000 francs.

Cette réduction peut être escomptée en envisageant notamment la durée des opérations d'expropriations.

Service de l'Intendance.

Dienst der Intendance.

ART. 128. — Équipement des troupes. Achat des objets d'équipement nécessaires à la constitution d'une réserve et des équipements de guerre fr. 5,000,000 » fr. 5,000,000 »	ART. 128. — Uitrusting van de troepen. Aankoop van de noodige uitrustingsvoorwerpen voor de samenstelling van een reserve en voor de oorlogsuitrustingen fr. 5,000,000 » fr. 5,000,000 »
--	--

Crédit à supprimer.

Par raison d'économie, on remet à un exercice ultérieur la continuation de la constitution d'une réserve d'équipement.

Service des Établissements et Services techniques de l'artillerie.

Dienst van inrichtingen en technische diensten der artillerie.

ART. 132. — Manufacture d'armes : complètement de l'armement portatif et des armes automatiques, matériel de tir (main-d'œuvre, etc.) fr. 3,830,000 » fr. 3,830,000 »	ART. 132. — Wapenfabriek : aanvulling van de draagbare bewapening en van de automatische wapens, schietmaterieel (arbeid, enz.) fr. 3,830,000 » fr. 3,830,000 »
---	---

Diminution de 5,000,000 de francs.

Par raison d'économie, on reporte à un exercice ultérieur certains travaux et acquisitions.

<p>ART. 133. — Atelier de fabrication de munitions : complètement des approvisionnements en munitions d'artillerie et d'infanterie (matériel, main-d'œuvre, etc.) . fr. 15,672,000 »</p>	<p>ART. 133. — Munitiefabriek : aanvulling van den artillerie- en infanteriemunitievoorraad (materieel, arbeid, enz.) fr. 15,672,000 »</p>
--	--

Diminution de 6,800,000 francs.

Par raison d'économie, on remet certaines acquisitions à un exercice ultérieur.

<p>Services techniques du Génie.</p> <p>ART. 136. — Constitution dans la base d'un parc de chemin de fer (travaux, études, surveillance) fr. 300,000 »</p>	<p>Technische diensten der Genie.</p> <p>ART. 136. — Aanleggen, bij de basis, van een spoorwegpark (werken, studies, toezicht). . fr. 300,000 »</p>
---	--

Diminution de 200,000 francs.

Certains travaux d'achèvement et la construction d'un magasin d'outillage sont reportés à 1927.

<p>II. — DÉPENSES NON PERMANENTES AFFÉRENTES AUX RÉPARATIONS DES DOMMAGES DE GUERRE.</p> <p>ART. 151. — Frais des commissions des pensions militaires, instituées par les lois coordonnées sur les pensions militaires, etc. . . fr. 500,000 »</p>	<p>II. — NIET BESTENDIGE UITGAVEN IN VERBAND MET HET HERSTEL DER OORLOGSCHADE.</p> <p>ART. 151. — Kosten voor de militaire pensioencommissies ingesteld bij de geordende wetten op de militaire pensioenen fr. 500,000 »</p>
---	---

Diminution de 80,000 francs,

provenant essentiellement du licenciement d'employés temporaires.

<p>ART. 152. — Réquisitions diverses et dégâts (y compris les indemnités payées à titre d'avance, par la Belgique pour le compte du Gouvernement Britannique) fr. 1,000,000 »</p>	<p>ART. 152. — Allerlei opeischingen en schade (met inbegrip van de vergoedingen, die in België, voor de Britsche Regeering, als voorschot heeft uitbetaald fr. 1,000,000 »</p>
---	---

Diminution de 1,000,000 de francs.

En envisageant les lenteurs des négociations préalables aux arrangements à intervenir, notamment en ce qui concerne la réparation des dommages causés en 1914 par les mesures préventives de défense, on peut escompter comme suffisant le crédit ainsi réduit.

MINISTÈRE DES FINANCES.**II. — DÉPENSES NON PERMANENTES
AFFÉRENTES AUX RÉPARATIONS DES DOMMAGES
DE GUERRE.****Services belges des Restitutions
et Réparations en nature.****1° Réparations en nature.**

ART. 169. — Matériel (frais de bureau, chauffage, éclairage, téléphones, télégrammes, publicité, etc.). fr. 200,000 »

MINISTERIE VAN FINANCIËN.**II. — NIET BESTENDIGE UITGAVEN
IN VERBAND
MET HET HERTEL DER OORLOGSSCHADE.****Belgische diensten van teruggave
en herstel in natuur.****1° Herstel in natuur.**

ART. 169. — Materieel (kantoor-kosten, verwarming, verlichting, telefoon, telegrammen, publiciteit, enz.) fr. 200,000 »

Augmentation de 150,000 francs,

destinée au paiement des dépenses nécessitées par la surveillance, la réception, le gardiennat, la mise en état, etc. du matériel fluvial à livrer par l'Allemagne.

Ces dépenses figuraient à l'article 60 du Budget des Dépenses recouvrables de 1925 et c'est par omission qu'elles n'ont pas été reproduites au projet de Budget de 1926.

2° Services des restitutions.

ART. 175. — Frais d'expéditions, droits de douane, etc., résultant des fournitures faites par l'Allemagne, à titre de réparation, en vertu du plan Dawes fr. 250,000 »

2° Diensten van teruggave.

ART. 175. — Verzendingskosten, tolrechten, enz., voortspuitende uit de door Duitschland ten titel van herstel gedane leveringen, krachtens het Dawes-plan fr. 250,000 »

Diminution de 2,750,000 francs.

Le crédit primitivement demandé peut être ramené à la somme de 250,000 francs.

**MINISTÈRE DES AFFAIRES
ÉCONOMIQUES.****II. — DÉPENSES NON PERMANENTES
AFFÉRENTES AUX RÉPARATIONS DES DOMMAGES
DE GUERRE.****Dommages de guerre.****Cours et Tribunaux.**

ART. 181. — Frais de gestion des organismes de réparations, etc. (Les fonctions de président, président de chambre, commissaire principal, commissaire de l'État, inspecteur et inspecteur-adjoint du emploi près les Cours

**MINISTERIE VAN ECONOMISCHE
ZAKEN.****II. — NIET BESTENDIGE UITGAVEN
IN VERBAND
MET HET HERSTEL DER OORLOGSSCHADE.****Oorlogsschade.****Hoven en Rechtbanken.**

ART. 181. — Beheerkosten der herstellingsorganismen, enz. (De ambten van voorzitter, kamervoorzitter, hoofd-commissaris, commissaris van den Staat, inspecteur en bijgevoegd inspecteur der wederbelegging bij de Hoven en

<p>et Tribunaux des dommages de guerre n'entraînent aucune incompatibilité avec les fonctions de l'ordre judiciaire; l'indemnité est cumulée, le cas échéant, avec le traitement ou une pension à charge de l'État). . fr. 13,000,000 »</p>	<p>Rechtbanken voor oorlogsschade zijn niet onvereinbaar met de ambten van de rechterlijke orde; de vergoeding wordt desvoorkomend, samen genoten met de wedde of een pensioen ten laste van den Staat). . fr. 13,000,000 »</p>
---	---

Simple complément de libellé, le texte primitif ne comportant pas la mention relative à la compatibilité des fonctions de président, président de chambre, commissaire principal, etc. près les Cours et Tribunaux des dommages de guerre avec les fonctions de l'ordre judiciaire.

Cette mention a toujours figuré dans les Budgets antérieurs.

TABLEAU II.

RÉCETTES EXTRAORDINAIRES.

II. — RECETTES DE RÉPARATION.

ART. 16. — Produit des livraisons allemandes en nature et versements allemands en numéraire (Solde de l'annuité du Plan Dawes). . fr. 456,000,000

TABEL II.

BUITENGEWONE INKOMSTEN.

II. — ONTVANGSTEN TOT HERSTEL.

<p>ART. 16. — Opbrengst der Deutsche leveringen in natuur en der Deutsche stortingen in speciën (Saldo van de Dawes-annuïteit). . fr. 456,000,000</p>	<p>ART. 16. — Opbrengst der Deutsche leveringen in natuur en der Deutsche stortingen in speciën (Saldo van de Dawes-annuïteit). . fr. 456,000,000</p>
---	---

Augmentation de 200,000,000 de francs.

Conformément à ce qui est dit dans le document parlementaire n° 61 de la Chambre des Représentants (session 1925-1926) (Annexe), l'annuité du Plan Dawes à recevoir, pour 1926, restera acquise pour sa totalité au Budget des Recettes et des Dépenses extraordinaires (Recettes de réparation).